



TABLEAU DES GARANTIES

CAP GROUPE
POLICE N°22 43 707

GARANTIES	MONTANTS ET PLAFONDS
ASSURANCE ANNULATION	
Franchise	Maximum par assuré : 6 000 € Maximum par événement : 50 000 € Événements listés à l'Article 2 : - Paragraphes 1 et 2 en cas de décès ou d'hospitalisation, une franchise de 30 € par assuré est applicable - Autres motifs paragraphes 3 à 28 une franchise de 10% avec un minimum de 75 € par assuré est applicable - Motif 29 une franchise de 20% avec un minimum de 50 € par assuré est applicable
RETARD DE TRANSPORT	
Franchise vol régulier, vol charter ou train : 4H de retard	50 € par assuré pour tout retard de 4H à 8H 100 € par assuré pour tout retard de plus de 8H Maximum par événement : 1 000 €
GARANTIES D'ASSISTANCE AUX PERSONNES	
Rapatriement médical	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels
Immobilisation sur place	80 € par jour et maximum 12 jours
Prolongation de séjour sur place Y compris en cas de quarantaine /confinement	80 € par jour et maximum 12 jours Maximum par événement 7 680 €
Visite d'un proche Prise en charge des frais d'hôtel	Frais de transport Aller-retour 80 € par jour et maximum 12 jours
Transport de corps en cas de décès Prise en charge des frais de cercueil	Frais réels 2 500 €
Présence d'un proche en cas de décès Prise en charge des frais d'hôtel	Frais de transport Aller-retour 80 € par jour et maximum 3 jours
Retour des enfants mineurs bénéficiaires Hébergement de l'accompagnant	Billet aller-retour de l'accompagnateur 80 € par jour et maximum 3 jours
Retour des bénéficiaires	Billet Retour
Chauffeur de remplacement	Frais réels
Informations avant le voyage	Frais réels

GARANTIES		MONTANTS ET PLAFONDS	
GARANTIES D'ASSISTANCE AUX PERSONNES			
Retour anticipé		Billet retour ou billet aller-retour	
Envoi de médicaments à l'étranger		Frais réels	
Transmission de messages urgents		Frais réels	
Frais médicaux à l'étranger			
Europe et Bassin méditerranéen	75 000 € maximum par assuré		
Reste du Monde	150 000 € maximum par assuré		
Soins dentaires d'urgence	300 € maximum par assuré		
Franchise	30 € par dossier		
Frais de recherche et de secours		3 000 € maximum par personne	
Frais de secours sur piste de ski balisée		Frais réels	
		Dans tous les cas maximum 15 000 € par événement	
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des papiers			
Conseils, frais d'envoi		Frais réels	
Frais de réfection		100 € maximum par assuré	
Avance de fonds		1 500€ maximum par assuré	
ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER			
Païement d'honoraires		Maximum 3 500 €	
Avance de caution pénale à l'étranger		Maximum 15 000 €	
BAGAGES			
Objet Précieux / valeur :		1 500 € maximum par assuré	
Franchise		10 000 € maximum par événement	
		Limités à 50% du maximum par assuré	
		50 € par dossier	
Retard de livraison Bagages (vol aller uniquement)		300 € maximum par assuré	
		10 000 € maximum par événement	
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE			
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus dont :			
Dommages matériels et immatériels consécutifs		4 500 000 € par assuré	
		avec une franchise de 150 € par assuré	
Responsabilité civile locative			
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus causés aux biens immobiliers et mobiliers objet du contrat de location		45 000 € par sinistre	
		avec une franchise de 150 € par assuré	
• Dont dommages causés aux biens mobiliers listés dans l'inventaire joint au contrat de location		10 000 € par événement	
		avec une franchise de 500 € par événement	
Défense et recours à l'étranger		20 000 € par litige	
		avec un seuil d'intervention à 380 €	
ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS			
En cas de décès ou d'invalidité permanente		10 000 € maximum par assuré	

GARANTIES	MONTANTS ET PLAFONDS
GARANTIE INTERRUPTION DE VOYAGE	
Prestations non utilisées	5 000 € par assuré
Franchise	12 000 € par événement 1 jour
EXTENSION DE GARANTIE : ANNULATION ATTENTAT ET INTERDICTION DE VOYAGE LINGUISTIQUE, SCOLAIRE OU ASSOCIATIF	
En cas d'émeute, d'attentat, d'acte de terrorisme, d'interdiction d'une autorité de tutelle	Maximum 2 000 € par assuré (selon montant déclaré lors de la souscription) et 30 000 € par événement Une franchise de 10% avec un minimum de 25 € par assuré pour les séjours linguistiques ou scolaires et 70 € par assuré pour les autres séjours est applicable
EXTENSION DE GARANTIE : DÉPART ET RETOUR IMPOSSIBLE	
Départ impossible	Maximum 10 000 € par événement
Remboursement des frais supplémentaires non remboursés par le prestataire ou en cas d'annulation du voyage	20% du montant du séjour avec un Maximum de 150 € par Assuré
En cas de voyage reporté	10% du montant du séjour avec un Maximum de 100 € par Assuré
Retour impossible en cas de perturbation des transports : Prolongation de séjour ou frais de transport supplémentaires	Maximum 10 000 € par événement Ou 80 €/nuit/personne maxi 4 jours

Engagement maximum par contrat et par événement : si plusieurs Assurés sont indemnisés dans le cadre d'un même événement, le montant total des prestations servies par AXA Assistance ne pourra pas dépasser 20 000 000 € TTC par événement toutes prestations et tous Assurés confondus. Si le montant total des prestations excède ce plafond global, les prestations seront servies aux Assurés dans la limite de ce plafond, chaque Assuré étant alors indemnisé à due proportion de la part que représente son sinistre sur le montant total des sinistres subis du fait de cet événement par les autres Assurés de ce contrat.



Aon France
agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**.
Siège social
31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15
t +33(0)1 47 83 10 10
aon.fr

N° ORIAS 07 001 560
SAS au capital de 46 027 140 euros
414 572 248 RCS Paris
N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances